



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUILLET 2026 à 18 H 30

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VIDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur GROS Gérard, Maire de SAINT-VIDAL.

Étaient présent(e)s : MM.et Mmes BLANCHARD Christophe, BROC Céline, DISSARD Constance, GOLIARD Gaëlle, GROS Aline, MAGNE Nicolas, MALIGE Jérôme, MASSON Nicolas, PAGES Michel, PAPARIC Isabelle, VIALLET Vincent

Ont donné procuration : Mme BREYSSE Viviane à Mme BROC Céline ; Mme EYRAUD Anaïs à Mme DISSARD Constance ; M. RAYNAUD Yannick à M. MASSON Nicolas

Étaient excusé(e)s : /

Étaient absent(e)s : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Sur son invitation, le Conseil municipal procède à la **désignation du secrétaire de séance** : BROC Céline.



Nombre de conseillers			
En exercice :15	Présents : 12	Procuration : 3	Votants :15



COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération du Conseil municipal :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation n°5 accordée à M. le Maire par délibération n° 13 du 20/03/2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes, Monsieur le Maire ayant décidé :

N° D26_02 DU 02 JUIN 2026 PORTANT ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION FINANCIÈRE DE PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et suivants, relatifs aux attributions du maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 2026, autorisant le Maire à contracter un emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu la proposition financière émise par le Crédit Mutuel en date du 06 mai 2026 relative à un prêt d'un montant de 400 000 € (quatre cent mille euros) ;

CONSIDÉRANT que cette proposition présente des conditions financières avantageuses et adaptées aux besoins de la commune ;

Décide



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUILLET 2026 à 18 H 30

□ **d'accepter** la proposition financière du Crédit Mutuel, portant sur un prêt d'un montant de 400 000 € (quatre cent mille euros), d'une durée de deux (2) ans, au taux fixe de 3,40 %, avec remboursement in fine, intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre et dès remboursement de la totalité du crédit; le remboursement anticipé est autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

de signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la conclusion dudit prêt, ainsi qu'à effectuer toutes démarches afférentes à sa mise en œuvre ;

d'inscrire les crédits correspondants au remboursement du prêt au budget communal aux chapitres prévus à cet effet ;

de charger le Comptable du Service de gestion comptable du Puy-en-Velay de l'exécution comptable de la présente décision.

N° D26_03 DU 12 JUIN 2026 PORTANT BAIL DE LOCATION À Mme CHABERT Nathalie

Le Maire de la commune de Saint-Vidal,

Vu l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n° 38-2020 prise par le conseil municipal le 12 octobre 2020 donnant délégation au Maire durant la durée de son mandat pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la vacance au 8 juin 2026 de l'appartement communal situé au n° 13, rue de la garenne, le bourg SAINT-VIDAL, ancienne école, au premier étage ;

Considérant la demande de location présentée par Mme CHABERT Nathalie ;

Décide

de signer avec Mme CHABERT Nathalie un contrat de bail pour la location du logement situé, n°13 rue de la garenne, le bourg SAINT-VIDAL, ancienne école, au premier étage;

prenant effet le 1^{er} juillet 2026 ;

de signer tout avenant ultérieur ;

Le loyer mensuel est fixé à **460 €** ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en sus.

Le bail de location est annexé à la décision.

DÉLIBÉRATION N° 43PV/2026 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL DU 01/06/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026.

Annexé, pour lecture, à la convocation du conseil de ce jour, et en l'absence d'observations formulées avant son adoption définitive.

Après exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 01/06/2026.

DÉLIBÉRATION N° 44/2026 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AMÉNAGEMENT



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUILLET 2026 à 18 H 30

PARKING AU BOURG REMPLACEMENT POTEAU BOIS AI-1-05 PAR UN CANDÉLABRE ACIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **2 714,12 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$2\,714,12 \times 55 \% = 1\,492,77\text{€}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE**, l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 1 492,77 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- **INSCRIT** à cet effet la somme de **1 492,77 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

DÉLIBÉRATION° 45/2026 AMÉNAGEMENT DE L'AUBERGE COMMUNALE : ACHAT DE MATÉRIEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal de l'exercice 2026,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de changer certains équipements de l'auberge communale sont devenus vétustes et ne répondent plus au besoin de l'exploitation

Afin d'assurer la continuité du service offert par l'auberge, d'améliorer les conditions de travail de l'exploitant et de maintenir l'attractivité de l'auberge, il est proposé de procéder au renouvellement du lave-vaisselle qui sera installé à hauteur réglementaire et de la table de tri dans le prolongement.

Le coût prévisionnel de cette acquisition est estimé à 7 647,13€HT soit **9 176,56€ TTC** conformément au devis présenté.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026, section investissement, à l'opération 0027.



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUILLET 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition de nouveaux équipements de l'auberge communale pour un montant de **9 176,56€ TTC** ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le devis présenté et accomplir les démarches administratives nécessaires à cette opération

QUESTIONS DIVERSES :

1 Point sur l'aménagement de l'entrée ouest du bourg de Saint-vidal

L'escalier est terminé. La pose des pavés est en cours. L'entreprise Roche Paysage travaille actuellement sur le chantier. La place du haut devra être libérée pour la fête du village.

2 Point sur le parcours numérique

Les membres de la commission parcours numérique se sont rendus à Yssingeaux pour aller tester un parcours proposé par un prestataire potentiel.

Un devis pour des panneaux explicatifs tout au long du parcours devra être ajouté au projet.

La réunion de lancement du projet pourrait avoir lieu fin août.

3 Après lecture de la demande de M. Beaune pour le déplacement des poubelles dans la rue des Fourniaux à Grazac, le Conseil municipal donne un avis défavorable à sa demande.

Une réflexion sur l'embellissement des points de collecte des ordures ménagères sera envisagée.

4 Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027. Il pourrait être réalisé par un agent recenseur embauché par la commune ou par La Poste qui propose ce service.

5 Les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ont été choisis par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les membres titulaires et les membres suppléants en ont été informés.

6 Un logement sera vacant à l'assemblée de Saint-Vidal dans un mois.

7 Le locataire de l'ancienne école de Grazac a signalé un problème d'eau dans la cave.

8 Concernant le souhait de la commune d'acheter à Bleu deux terrains appartenant à l'hôpital Emile Roux, ce dernier s'est dit favorable à la vente de ses parcelles.

9 Un point a été fait sur la rencontre avec M. THOMAS, Inspecteur de l'Education nationale du Haut-Velay avec qui nous avons échangé sur la scolarisation des élèves de notre commune dans les communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à : 20h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2026 à 18 H 30

Le Maire

GROS Gérard

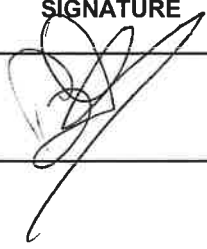
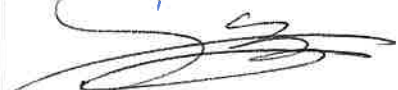
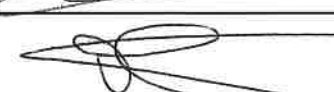
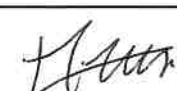
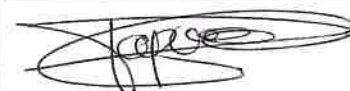
La Secrétaire de Séance

BROC Céline

PV affiché et mis en ligne le. **15 SEP. 2026** / 2026



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 8 JUILLET 2026

Conseillers municipaux (par ordre alphabétique)	Donne POUVOIR À	SIGNATURE
BLANCHARD Christophe		
BREYSSE Viviane	BROC Céline	
BROC Céline		
DISSARD Constance		
EYRAUD Anaïs	DISSARD Constance	
GOLIARD Gaëlle		
GROS Aline		
GROS Gérard		
MAGNE Nicolas		
MALIGE Jérôme		
MASSON Nicolas		
PAPARIC Isabelle		
RAYNAUD Yannick	MASSON Nicolas	
PAGES Michel		
VIALLET Vincent		